

Tri à la source et biodéchets : des solutions avec le SDEE

ENVIRONNEMENT

Il y a quelques semaines, le Syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Lozère (SDEE 48) organisait un atelier biodéchets (ou déchet biodégradable, NDLR) auquel ont participé de nombreuses collectivités lozériennes ainsi que plusieurs partenaires et acteurs locaux : la Région, le Département, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), la

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (Dreal), les chambres consulaires, des structures de restauration collective ou encore l'association Réel-CPIE 48. Au total, une quarantaine de personnes étaient présentes.

Afin de répondre aux nouvelles obligations réglementaires, le tri et la valorisation des biodéchets nécessitent la mise en place d'un nouveau service pour les Lozériens, hormis pour ceux qui effectuent déjà du compostage dans leur jardin ou en compostage partagé, et qui détournent de la poubelle d'ordures ménagères résiduelles environ 50 kg de déchets par an.

Plusieurs options sur la table

Les cabinets SConseil, D3 et PKS, représentés respectivement par Jean-Michel Sidaine, Charles Brault et Renaud Piquemal ont animé cette journée et présenté un état des lieux à l'échelle départementale de la composition d'une poubelle type (constituée à 37 % de biodéchets) et des actions de valorisation des bio-

déchets déjà en place sur le territoire.

Cette journée a également été l'occasion de présenter différentes solutions techniques déjà pratiquées localement ou sur d'autres territoires, grâce à l'intervention de structures lozériennes et de collectivités du Puy-de-Dôme et de l'Allier. Les échanges ont conduit à s'interroger sur les solutions les plus adaptées pour répondre aux besoins des usagers lozériens, tout en maîtrisant les coûts du service.

Deux options semblent ainsi sortir du lot : mettre à disposition des composteurs partagés et en assurer la gestion, ou développer un service de collecte dédiée aux biodéchets. La prochaine étape consistera à chiffrer plus précisément la ou les solutions envisagées.

Au niveau départemental, la gestion des biodéchets s'articulera autour des structures de collecte des déchets (syndicat ou communauté de communes) et du SDEE, en fonction de leurs compétences respectives. Ainsi, le SDEE pourrait être amené à proposer une solution de compostage des biodéchets sur le site du centre départemental de traitement des déchets de Redouzel, en vue d'une valorisation ultérieure du compost produit en agriculture.

Comme l'a rappelé le président, Alain Astruc, « la place de la matière organique est dans l'assiette, dans le ventre et in fine, dans le sol, mais certainement pas dans la poubelle ! »